

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 27 février 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture de la procuration et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE BARBARE

Ordre du jour :

- CA 2017
- Approbation des comptes de gestion du receveur
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018
- Désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Méharicourt
- Renégociation des emprunts avec le Crédit Agricole

Questions diverses

1 – CA 2017

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2017 de la commune.

Monsieur Prouille, Adjoint aux Finances, présente les comptes administratifs 2017 du lotissement « Les Haies ».

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs 2017 et donne la présidence à Monsieur Prouille.

CA principal (fonctionnement)

Dépenses	Recettes	Résultat
1 271 956.29 €	1 755 777.40 €	483 821.11 €

CA principal (investissement)

Dépenses	Recettes	Résultat
459 707.99 €	562 530.47 €	102 822.48 €

Pour : Unanimité

CA lotissement « Les Haies » (fonctionnement)

Dépenses	Recettes	Résultat
993 518.28 €	1 007 287.48 €	13 769.20 €

CA lotissement « Les Haies » (investissement)

Dépenses	Recettes	Résultat
849 671.63 €	947 899.30 €	98 227.67 €

Pour : Unanimité

2 – Approbation des comptes de gestion du receveur

Vu la parfaite corrélation entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur, Monsieur le Maire propose d'adopter ces derniers.

Pour : Unanimité

3 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes du 1^{er} trimestre 2018, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2017.

A savoir :

Chapitre 10 : 922 €

Chapitre 20 : 3 750 €

Chapitre 21 : 52 062 €

Chapitre 23 : 31 928 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris précédemment et ce, avant le vote du BP 2018.

Pour : Unanimité

4 – Désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Méharicourt

Après ouverture des plis et consultation des offres pour l'aménagement de la rue de Méharicourt, Monsieur le Maire propose que la Société d'Etudes et de Contrôle de Travaux Voirie et Réseaux Divers (S.E.C.T.) 160, rue des Prés Miny – MORU – 60700 PONTPOINT soit retenue.

Pour : Unanimité

5 – Renégociation des emprunts avec le Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe que Monsieur Prouille a pris contact avec le Crédit Agricole Brie Picardie pour examiner notre encours et les possibilités de renégociation des prêts contractés.

1^{er} prêt :

Montant : 350 000,00 €

- Durée : 60 trimestres
- Taux : 3,95 %
- Date de départ du prêt : 05/12/2012
- Reste 39 échéances à 7 759,05 € soit 302 602,95 €

Il propose d'accepter la proposition de refinancement par le prêt suivant :

Montant : 271 130,25 € (capital restant 250 134,58 € + indemnité de gestion 1 646,72 € + indemnité financière 19 348,95 €)

- Durée : 39 trimestres
- Taux : 1,11 %
- Date de départ du prêt : 15/06/2018
- Reste 39 échéances à 7 344,67 € soit 286 442,03 €

- Frais de dossier : 542 €

Cette opération fait ressortir un gain total de 15 618,92 €.

Pour : Unanimité

2nd prêt :

Montant : 800 000,00 €

- Durée : 20 ans
- Taux : 3,83 %
- Date de départ du prêt : 04/04/2006
- Reste 8 échéances à 57 982,69 € soit 463 861,52 €

Il propose d'accepter la proposition de refinancement par le prêt suivant :

Montant : 441 697,19 € (capital restant 393 137,79 € + indemnité de gestion 2 509,53 € + indemnité financière 46 049,87 €)

- Durée : 8 ans
- Taux : 0,90 %
- Date de départ du prêt : 15/03/2019
- Reste 8 échéances à 57 471,61 € soit 459 772,90 €
- Frais de dossier : 883 €

Cette opération fait ressortir un gain total de 3 205,62 €.

Pour : Unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le passage à niveau rue de Vauvillers sera fermé pour travaux du 5 mars à 21 heures au 16 mars à 6 heures.

Madame MAILLE BARBARE donne les résultats financiers de la représentation théâtrale du 2 février dernier dont les bénéfices seront versés à l'« Association pour le Développement Rural des Jeunes de la Province de Nayala » au Burkina Faso :

- 223 adultes x 7 € = 1 561 €
- 5 moins de 18 ans x 4 € = 20 €
- Dons : 14 €

Soit un total de 1 595 € auxquels il faut soustraire les droits SACD d'un montant de 181,34 € et donc un bénéfice de 1 413,66 €.

Elle s'interroge sur le retour de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour les scolaires de Terre de Picardie, pour laquelle une relance a été faite.

Aucun retour n'étant fait à ce jour, Monsieur le Maire dit qu'il posera la question lors du prochain Conseil communautaire.

Monsieur PROOT informe du concours Field trial setters anglais qui aura lieu les 24 et 25 mars prochains à la salle paroissiale et ajoute qu'entre 150 et 180 chiens sont attendus.

Monsieur le Maire indique qu'il signera l'achat du site Maréchal le 28 février à l'office notarial.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.